

PROGRAMME DE FORMATION SOCLE

Vu le décret n°2024-470 du 24 mai 2024 relatif aux actes d'épilation à la lumière pulsée intense et au laser à visée non thérapeutique

INTITULÉ :

FORMATION SOCLE EPILATION LASER A VISEE NON THERAPEUTIQUE

PRE REQUIS :

- Infirmier(e) diplômé(e) d'état ou Professionnel(le) de l'esthétique.
- La partie théorique est validée à minima, par un questionnaire. Une moyenne minimum de 10 sur 20 est requis pour passer à la partie pratique.

PUBLIC VISÉ :

Infirmier(e) diplômé(e) d'état ou Professionnel(le) de l'esthétique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour réaliser en toute sécurité des actes d'épilation à la lumière pulsée intense ou au laser à visée non thérapeutique, conformément à la réglementation en vigueur de l'arrêté du 19 février 2025 regroupant la formation requise à la suite du décret n° 2024-470 du 24 mai 2024.

A L'ISSU DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable au Laser en esthétique
- Être capable d'utiliser le portail de signalement de manière autonome
- Identifier les situations nécessitant une déclaration d'effets indésirables
- Appliquer les bonnes pratiques de traçabilité et de gestion des incidents

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

THEORIQUES

- Comprendre et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques de l'anatomie et la physiologie de la peau avant, pendant et après l'acte d'épilation à la lumière pulsée intense ou au laser pour minimiser les risques de brûlures.
- Connaître et mettre en œuvre la réglementation relative à la méthode d'épilation IPL et laser
- Connaître le portail de signalement mentionné à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique
- Connaître les motifs de déclaration des événements indésirables mentionnés à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique

- Connaître les principes et les modalités d'information du consommateur dans le cadre de l'épilation IPL et laser
- Connaître les premiers gestes à faire avant consultation médicale en cas de brûlure superficielle du premier ou du second degré

PRATIQUES :

- Connaître les principes de fonctionnement des machines utilisant le laser
- Connaître les normes de sécurité et de protection
- Connaître la notice mentionnée à l'article D. 1151-11 du code de la santé publique
- Savoir définir le phototype du consommateur et identifier des contre-indications à l'épilation avec le matériel à utiliser. Savoir adapter les réglages aux besoins du consommateur en autonomie quelque que soit la zone d'épilation concernée : visage, haut du corps, bas du corps, y compris maillot et fesses et réaliser la séance d'épilation

METHODE PEDAGOGIQUE ET SUPPORTS ASSOCIES

- La formation théorique est dispensée intégralement en e-learning, à partir de contenus pédagogiques conçus par un formateur expert, comprenant des supports visuels interactifs, des documents commentés et des échanges pédagogiques à distance.
- La théorie est accompagnée de **soutils pédagogiques numériques** : fiches techniques, cours, book de formation, illustrations, extraits réglementaires, vidéos explicatives, QCM, etc.
- Un **examen écrit** est organisé en fin de séquence théorique, en ligne ou sur support papier, afin de valider les acquis avant l'accès à la pratique une note minimum de 10 sur 20 est obligatoire pour passer à la formation pratique.
- Utilisation de **dispositifs laser et/ou IPL certifiés CE médical**, en parfait état de fonctionnement, adaptés aux différentes zones corporelles et phototypes.
- La **formation pratique** s'effectue en présentiel sur modèles réels avec encadrement rapproché. Elle repose sur une alternance d'explications, démonstrations par le formateur, mise en situation réelle et corrections en temps réel.
- Mise à disposition des **équipements de protection** et consommables : lunettes de protection, gants, gel, supports de désinfection, protections cutanées.
- Salle de formation équipée (table de soins, tabouret, éclairage adapté, poste de travail désinfecté entre chaque stagiaire).
- Documents pédagogiques fournis aux stagiaires : **fiches de séance, fiches de consentement, protocole pré/post-soin.**

COMPETENCES VISEES :

Théoriques

- Savoir repérer les différents types de peau en fonction de la carnation et rechercher les lésions éventuelles susceptibles de constituer des contre-indications à la réalisation des actes, notamment à partir de photographies

- Avant l'épilation, connaître les contre-indications de l'épilation à l'IPL et au laser et la nécessité de ne pas réaliser l'acte et d'orienter vers un médecin en cas de présence d'une contre-indication
- Après l'épilation, savoir déceler d'éventuelles altérations de celle-ci et si besoin, leur prise en charge
- Appliquer la réglementation relative à l'épilation IPL et laser
- Savoir se connecter sur le portail de signalement (création de compte, enregistrement) mentionné à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique
- Savoir déclarer un événement indésirable sur le portail de signalement mentionné à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique et les motifs mentionnés
- Savoir accueillir le consommateur dans le respect de son intimité. Savoir lui dispenser les informations nécessaires sur l'ensemble de la démarche d'épilation (contre-indications, précautions pré et post épilation, rappels et réponses aux questions avant et après une épilation, de manière adaptée)
Assurer la traçabilité des informations transmises et recueillies, dans le respect des règles de confidentialité
- Savoir aménager le poste de travail pour réaliser une épilation IPL et laser
- Appliquer les mesures d'hygiène et d'asepsie requises pour l'épilation IPL et laser
- Savoir identifier les différents matériels existants sur le marché pour l'épilation IPL et laser
- Appliquer la traçabilité attendue en termes de procédure et de dispositif utilisé
- Savoir prendre en charge une brûlure superficielle du premier ou du second degré

Pratiques

- Connaître le tableau des paramètres disponibles sur les machines utilisant le laser
- Connaître les fonctionnalités des machines utilisant le laser de manière à appliquer les normes de sécurité et de protection
- Savoir mettre en œuvre les éléments de la notice mentionnée à l'article D. 1151-11 du code de la santé publique
- Savoir paramétrer le tableau des paramètres disponibles sur les machines utilisant le laser en fonction du phototype du consommateur et de la zone à épiler
Savoir appliquer les normes de sécurité et de protection
Savoir mettre en œuvre les éléments de la notice mentionnée à l'article D. 1151-11 du code de la santé publique

MODALITE D'EVALUATION :

La partie théorique est validée *a minima*, par une épreuve d'une durée de trente minutes qui comporte vingt questions à choix multiples portant sur l'ensemble du programme d'enseignement.

L'accès à la formation pratique est conditionné par la validation des épreuves sanctionnant les acquis de la formation théorique.

Le candidat qui n'a pas obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 aux épreuves sanctionnant les acquis de la formation théorique, suit de nouveau la partie théorique de la formation.

La partie pratique est validée à l'issue d'une mise en situation de trente minutes, par le jury.

Le candidat qui n'a pas obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de mise en situation suit de nouveau la partie pratique de la formation socle avant de pouvoir se présenter de nouveau à l'épreuve pratique. Une note inférieure ou égale 5 sur 20 obtenue lors de l'épreuve théorique ou pratique est éliminatoire et impose de s'inscrire à une nouvelle session de formation.

Formation encadrée par un(e) formateur(trice) référent(e) spécialiste des technologies esthétiques et expérimenté(e) dans la manipulation des dispositifs.

L'évaluation finale est réalisée par un **jury indépendant**, composé d'une **équipe pédagogique pluridisciplinaire** (médecin, enseignant scientifique, esthéticien(ne) expérimenté(e)) conformément à l'arrêté du 19 février 2025 et d'une pratique sur model humain.

Une note inférieure ou égale 5 sur 20 obtenue sur lors de l'épreuve théorique ou pratique est éliminatoire et impose de s'inscrire à une nouvelle session de formation.

L'attestation de formation socle a une validité de 5 ans à compter de la date de leur délivrance

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée : 4 jours complets au Total - 25 heures

Horaires :

Jour 1 : 9h-13h et 14h-17h

Jour 2 : 9h-13h et 14h-16h

Jour 3 : 9h-12h et 13h-16h

Jour 4 : 9h-12h et 13h-16h

Lieu : théorie 9h en elearning et 2 jours et demi et pratique dans le cabinet médical, 99 avenue marceau 93 700 Drancy

Formateur : Clémence Amoura

Coût total : demander un devis/ nous consulter Coût horaire : nous consulter

DATE DE LA FORMATION/ Délai d'accès – me consulter

REFERENT (pour personne en situation d'handicap)

Clémence – email : lolympesas@outlook.com

TAUX DE SATISFACTION :

En cours de calcul

PROGRAMME DE FORMATION :

JOUR 1 (7H)

9H-11H Unité 1 : Connaissances anatomiques et physiologiques de la peau et des phanères (durée 2h)

Anatomie et physiologie de la peau saine et lésée

- Contre-indications de l'épilation à l'IPL et au laser
- Modalités d'orientation vers un médecin
- Observer des photos de la peau après la réalisation de l'acte avec et sans altérations
- Prise en charge de lésions post épilation
- Indiquer au consommateur la conduite à tenir avant et après une séance d'épilation

11H-13H Unité 2 : Réglementation relative aux méthodes d'épilation par IPL et laser (durée 2h)

Réglementation relative à la méthode d'épilation IPL et laser

- Présentation du portail de signalement et de son utilisation : création de compte et déclaration d'un événement
- Motifs de déclaration des événements indésirables mentionnés à l'article D. 1413-58 du code de la santé publique

PAUSE DEJEUNE 13H-14H

14H-17H00 Unité 3 : Mise en œuvre des étapes nécessaires à la réalisation d'une séance d'épilation à la lumière pulsée intense et laser (durée 3h)

- Règles d'accueil et d'information d'un consommateur
- Présentation de support d'information à donner au consommateur dans le cadre d'une épilation IPL/laser
- Présentation des modalités de traçabilité de l'information, dans le respect des règles de confidentialité
- Présentation du poste de travail et de son environnement

JOUR 2 (6H) Théorie + Pratique

9H-11H00 Unité 3 (suite): Mise en œuvre des étapes nécessaires à la réalisation d'une séance d'épilation à la lumière pulsée intense et laser (durée 2h)

- Présentation des mesures d'hygiène requises pour l'épilation IPL et laser
- Présentation des principaux appareils utilisés et de leurs fonctionnalités
- Présentation des modalités de traçabilité attendue en termes de procédure et de dispositif utilisé
- Présentation des premiers gestes à faire pour une brûlure superficielle du premier ou du second degré avant consultation médicale

Epreuve de validation qui comporte vingt questions à choix multiples portant sur l'ensemble du programme d'enseignement

11H-13H Début de la pratique

- Présentation des principaux appareils utilisés et de leurs fonctionnalités

- Présentation des normes de sécurité et de protection des principaux appareils utilisés et de leurs fonctionnalités
- Présentation de la notice mentionnée à l'article D. 1151-11 du code de la santé publique

PAUSE DEJEUNE 13H00-14H00

14H00-16H00 Manipulation de l'appareil sur les zones anatomiques par les stagiaires sur modèle humain :

Visage – Haut du corps : aisselles, bras.

JOUR 3 (6H)

9H00-12H00 Manipulation de l'appareil sur les zones anatomiques par les stagiaires sur modèle humain : Visage – Haut du corps : aisselles, bras.

PAUSE DEJEUNE 12H00-13H00

13H00-16H00 Manipulation de l'appareil sur les zones anatomiques par les stagiaires sur modèle humain : Bas du corps : Cuisse – Jambes – Pieds

JOUR 4 (6H)

9H00-12H00 Manipulation de l'appareil sur les zones anatomiques par les stagiaires sur modèle humain :

Bas du corps : Cuisse – Jambes – Pieds

Bas du corps : Maillot – Fesses

PAUSE DEJEUNE 12H00-13H00

13H-16H Manipulation de l'appareil sur les zones anatomiques par les stagiaires sur modèle humain :

Bas du corps : Maillot – Fesses

Examen de la pratique est validée à l'issue d'une mise en situation de trente minutes, par le jury du présent arrêté remise de certificat et clôture.